

OFFICE OF THE  
PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER



BUREAU DU  
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

## **Renouvellement du Transfert canadien en matière de santé : conséquences pour la viabilité financière aux niveaux fédéral et provincial-territorial**

---

Ottawa, Canada

Le 12 janvier 2012

*(Révisé le 19 janvier 2012)*

[www.parl.gc.ca/pbo-dpb](http://www.parl.gc.ca/pbo-dpb)

Le directeur parlementaire du budget a pour mandat de présenter au Parlement une analyse indépendante sur l'état des finances de la nation, le budget des dépenses du gouvernement, ainsi que les tendances de l'économie nationale; et, à la demande de tout comité parlementaire ou de tout parlementaire, de faire une estimation des coûts de toute proposition concernant des questions qui relèvent de la compétence du Parlement.

La présente note propose une mise à jour des projections financières de référence à long terme du DPB ainsi que des estimations de l'écart financier (publiées dans son *Rapport sur la viabilité financière de 2011*), et cette mise à jour tient compte du renouvellement récent du Transfert canadien en matière de santé (TCS). Le 19 décembre 2011, en effet, le gouvernement du Canada a annoncé : que le TCS continuerait d'augmenter de 6 % par année jusqu'en 2016-2017; que, à compter de 2017-2018, il progresserait selon la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal (une hausse minimum de 3 % étant garantie); qu'il ferait l'objet d'un réexamen en 2024.

**Préparé par : Chris Matier\***

---

\* L'auteur remercie Mostafa Askari, Jeff Danforth et Jason Jacques de leurs observations utiles. Toute erreur ou omission est à mettre au compte de l'auteur.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec Chris Matier (courriel : [chris.matier@parl.gc.ca](mailto:chris.matier@parl.gc.ca)).

## Résumé

- Selon l'annonce que le gouvernement du Canada a faite récemment, la croissance des versements du TCS sur la période de 2007-2008 à 2016-2017 s'établira en moyenne à 6 % par année. Ce taux d'augmentation n'est que légèrement inférieur aux projections du DPB quant à la croissance des dépenses des gouvernements provinciaux et territoriaux en matière de santé sur la période de 2007-2016 (6,1 % en moyenne).
- Le DPB prévoit que les transferts en espèces du TCS progresseront ensuite de 3,9 % par année en moyenne sur la période de 2017-2018 à 2024-2025, ce qui est nettement inférieur à la croissance projetée par le DPB des dépenses provinciales-territoriales en santé pendant la même période (croissance annuelle moyenne de 5,1 %). Le DPB prévoit que la croissance de ces dépenses sera encore plus forte que celle des transferts en espèces du TCS de 2025-2026 à 2040-2041 (5,3 % contre une croissance annuelle moyenne de 3,8 %) si la nouvelle formule de relèvement est maintenue après 2024.
- À supposer que la nouvelle formule de relèvement soit maintenue indéfiniment, le DPB prévoit que la part des paiements en espèces fédéraux dans les dépenses en matière de santé des provinces et des territoires diminuera de 20,4 % en 2011-2012 à 18,6 % en moyenne sur la période de 2011-2012 à 2035-2036, à 13,8 % pendant les 25 années suivantes, puis à 11,9 % pendant le reste de la période visée par les projections. Cela finira par ramener le niveau de l'apport pécuniaire fédéral aux creux historiques observés de 1996-1997 à 2001-2002 dans le financement du TCSPS (Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux).
- La projection mise à jour du rapport de la dette nette au PIB consolidée des gouvernements fédéral et provinciaux-territoriaux indique toujours que la structure financière globale n'est pas viable à long terme, compte tenu des tendances démographiques et économiques projetées. L'estimation de l'écart financier consolidé mise à jour par le DPB révèle que, si on veut atteindre la viabilité, il faut des mesures permanentes en matière de politique équivalant à 2,4 % du PIB pour accroître les revenus, réduire les dépenses de programme ou faire les deux à la fois. Cela représenterait des mesures budgétaires de 42 milliards de dollars en 2011-2012, montant qui augmenterait avec le temps au gré du PIB nominal.
- Toutefois, par suite de l'adoption de la nouvelle formule de relèvement du TCS, la structure financière fédérale est maintenant viable. Le DPB prévoit même que le rapport entre la dette fédérale nette et le PIB diminuera régulièrement, par rapport au niveau actuel, ce qui finira par donner un actif net. Le DPB estime que l'écart financier fédéral actuel est de - 0,4 % du PIB, ce qui indique que, par rapport à la projection du DPB, le gouvernement fédéral pourrait *réduire* ses revenus, *accroître* ses dépenses de programme ou faire les deux (à raison de 7 milliards de dollars en 2011-2012, montant qui augmenterait avec le temps au gré du PIB nominal) tout en préservant sa viabilité financière.
- Par contre, la dette provinciale-territoriale nette par rapport au PIB devrait, selon les projections, augmenter nettement à long terme, passant de 20 % en 2010-2011 à plus de 125 % en 2050-2051 et à plus de 480 % d'ici 2085-2086. Le DPB estime que l'écart financier provincial-territorial est maintenant de +2,9 % du PIB, ce qui montre que, compte tenu de sa projection, les gouvernements provinciaux-territoriaux devraient *augmenter* leurs revenus, *réduire* leurs dépenses de programme ou faire les deux (à hauteur de 49 milliards de dollars en 2011-2012, montant qui augmenterait avec le temps au même rythme que le PIB minimal), s'ils veulent parvenir à la viabilité financière.

- Le DPB estime que les projections économiques et financières à long terme sont un élément essentiel de la transparence en matière financière et de l'analyse de viabilité financière. Le gouvernement du Canada pourrait également améliorer la transparence en matière financière en honorant l'engagement contracté dans le budget de 2007 : rendre public « un rapport exhaustif sur la viabilité des finances publiques et l'équité intergénérationnelle » qui fournira « une vaste analyse des changements démographiques actuels et futurs et des répercussions de ces changements sur les perspectives économiques et financières à long terme du Canada ».

## 1 Contexte

Le DPB a publié son plus récent *Rapport sur la viabilité financière* (RVF) le 29 septembre 2011<sup>1</sup>. Dans son rapport de 2011, il élargit le champ de son analyse en y englobant les gouvernements provinciaux-territoriaux pris globalement pour évaluer la viabilité financière<sup>2</sup> du secteur gouvernemental dans un sens plus large (fédéral et provincial-territorial) et en examinant les répercussions des transferts fédéraux existants et possibles en matière de santé et de programmes sociaux.

Selon la projection de référence avancée dans le RVF de 2011, la structure financière aux niveaux fédéral et provincial-territorial n'est pas viable à long terme. En outre, le DPB a estimé que, pour rétablir la viabilité des finances publiques, il faudrait des mesures permanentes équivalant à 2,7 % du PIB pour augmenter les impôts, réduire les dépenses de programmes globales ou faire les deux. Dans la projection de référence que le DPB propose dans le RVF, on a supposé que les facteurs de relèvement des transferts en espèces<sup>3</sup> au titre du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) se maintiendraient aux taux actuels (jusqu'en 2013-2014) qui sont prévus par la loi – avec une croissance de 6 % et de 3 % par année – indéfiniment. S'appuyant sur ces hypothèses, le DPB a estimé l'écart financier fédéral à 1,2 %, et l'écart financier provincial-territorial à 1,5 % du PIB.

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse [http://www.parl.gc.ca/pbo-dpb/documents/FSR\\_2011\\_FR.pdf](http://www.parl.gc.ca/pbo-dpb/documents/FSR_2011_FR.pdf).

<sup>2</sup> Pour évaluer la viabilité financière, le DPB projette le rapport de la dette du gouvernement à la taille de l'économie à long terme en se fondant sur des hypothèses au sujet des engagements existants en matière de programmes et de la charge fiscale, étant donné les tendances démographiques et économiques projetées. En outre, le DPB estime dans quelle mesure la structure financière n'est pas viable est utilisant l'écart financier, qui correspond aux mesures financières nécessaires pour parvenir à la viabilité.

<sup>3</sup> Selon Finances Canada, les paiements de transfert du TCS comprennent des transferts en espèces et des transferts de points d'impôt (<http://www.fin.gc.ca/fedprov/cht-fra.asp>). Sauf indication contraire, toutes les mentions du TCS renvoient aux transferts en espèces.

Le 19 décembre 2011, le gouvernement du Canada a annoncé que : le TCS continueraient d'augmenter au taux de 6 % par année jusqu'en 2016-2017 et que, à compter de 2017-2018, il progresserait selon la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal (une hausse minimum de 3 % étant garantie)<sup>4</sup>. Il a également annoncé que le TCPS continuerait d'augmenter au taux de 3 % par année.

Les pages qui suivent présentent une mise à jour des projections de référence du DPB et des estimations de l'écart financier proposées dans son RVF de 2011 en tenant compte du renouvellement récent du TCS, c'est-à-dire que, après 2016-2017, la croissance du TCS sera égal à la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal. Toutes les autres hypothèses et projections demeurent inchangées par rapport au RVF de 2011.

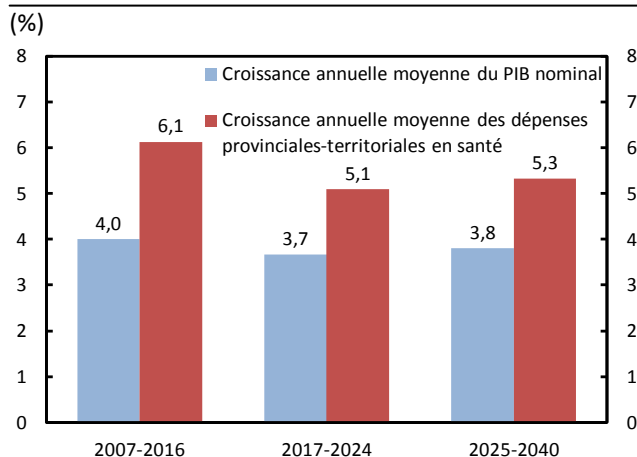
## 2 Croissance projetée du PIB, du TCS et des dépenses provinciales-territoriales en matière de santé

Compte tenu de l'annonce récente du gouvernement du Canada, la croissance du TCS sur la période de 2007-2008 à 2016-2017 sera en moyenne de 6 % par année. Ce taux n'est que légèrement inférieur à la croissance projetée par le DPB des dépenses en santé des gouvernements provinciaux-territoriaux sur la période de 2007 à 2016 (6,1 % par année en moyenne), mais nettement supérieur à la croissance du PIB nominal prévue par le DPB, soit 4,0 %, pendant la même période (figure 2-1).

<sup>4</sup> Disponible à l'adresse : [http://www.fin.gc.ca/n11/data/11-141\\_1-fra.asp](http://www.fin.gc.ca/n11/data/11-141_1-fra.asp).

Figure 2-1

**Croissance annuelle moyenne du PIB nominal et des dépenses provinciales-territoriales en santé**



Source : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada; Institut canadien d'information sur la santé (ICIS).  
Nota : D'après les années civiles.

À compter de 2017-2018, le TCS devrait progresser au même rythme que la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal. Selon les projections du DPB, la croissance du PIB nominal sera en moyenne de 3,7 % par année entre 2017-2024, ce qui correspond à une croissance de 3,9 %, si on considère une moyenne mobile sur trois ans<sup>5</sup>. Le DPB prévoit donc que le TCS progressera de 3,9 % par année en moyenne entre 2017-2018 et 2024-2025, ce qui est nettement inférieur à la croissance qu'il a prévue pour les dépenses en matière de santé des gouvernements provinciaux-territoriaux pendant la même période (5,1 % par année en moyenne).

Le gouvernement du Canada s'est engagé à réexaminer le TCS (et le TCPS) en 2024. Toutefois, le DPB suppose que, après 2024-2025, la formule de relèvement du TCS (la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal) sera maintenue indéfiniment. Le DPB prévoit que, si la nouvelle formule est maintenue, la croissance du PIB restera à court de celle qu'il projette pour les dépenses des gouvernements provinciaux-

<sup>5</sup> Le DPB a présumé que la moyenne mobile de la croissance du PIB nominal serait calculée d'après les trois années civiles antérieures à l'exercice où le transfert du TCS est effectué.

territoriaux en matière de santé. Par exemple, sur la période de 2025-2026 à 2040-2041, il prévoit que la croissance du TCS sera en moyenne de 3,8 % par année, alors que celle des dépenses provinciales-territoriales en matière de santé s'établira à une moyenne de 5,3 % par année.

### 3 Paiements en espèces des transferts fédéraux au titre de la santé et dépenses provinciales-territoriales en matière de santé<sup>6</sup>

Dans le RVF de 2011, on a supposé que les paiements en espèces au titre du TCS augmenteraient indéfiniment de 6 % par année, ce qui est un peu supérieur à la croissance que le DPB prévoit pour les dépenses provinciales-territoriales en santé. Par conséquent, la part du volet espèces du TCS fédéral dans les dépenses provinciales-territoriales en santé devait augmenter de façon appréciable, fût-ce graduellement. Selon le RVF de 2011, le volet espèces du TCS fédéral devait représenter en moyenne 21,6 % des dépenses provinciales-territoriales entre 2011-2012 et 2035-2036, puis 26,8 % pendant les 25 années suivantes et 38,1 % au cours des 25 années restantes, la croissance projetée des dépenses provinciales-territoriales en santé devant continuer de diminuer.

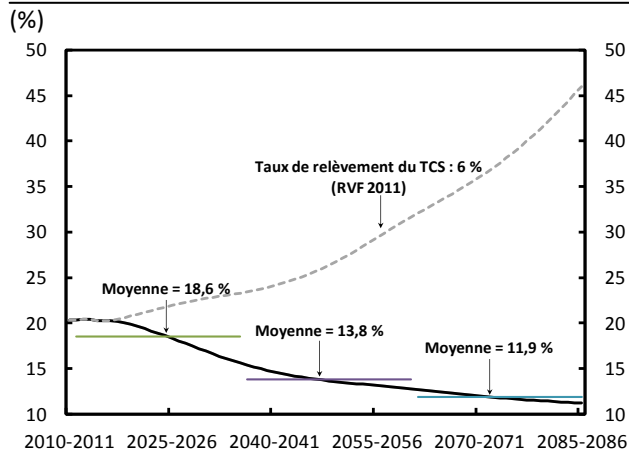
Par contre, si on suppose que la nouvelle formule de relèvement du TCS est maintenue indéfiniment, la part des versements fédéraux en espèces du TCS dans les dépenses provinciales-territoriales en santé devrait diminuer nettement par rapport au niveau de 20,4 % observé en 2010-2011 (figure 3-1). Le DPB prévoit que le volet espèces du TCS fédéral représentera en moyenne 18,6 % des dépenses provinciales-territoriales en santé entre

<sup>6</sup> La comparaison des paiements en espèces des transferts fédéraux au titre de la santé et dépenses provinciales-territoriales en matière de santé ne vise pas à illustrer la mesure dans laquelle le gouvernement fédéral fournit des ressources financières aux gouvernements provinciaux et territoriaux. L'analyse de l'importance de la contribution du gouvernement fédéral pourrait inclure les transferts de points d'impôt ainsi que d'autres paiements en espèces de transferts au titre de la péréquation et de la formule de financement des territoires. Cependant, une telle analyse dépasse la portée et la nature du présent document.

2011-2012 et 2035-2036, 13,8 % pendant les 25 années suivantes et 11,9 % pendant les 25 années restantes de la période visée par les projections.

Figure 3-1

**Paiements en espèces du TCS fédéral et dépenses provinciales-territoriales en matière de santé**

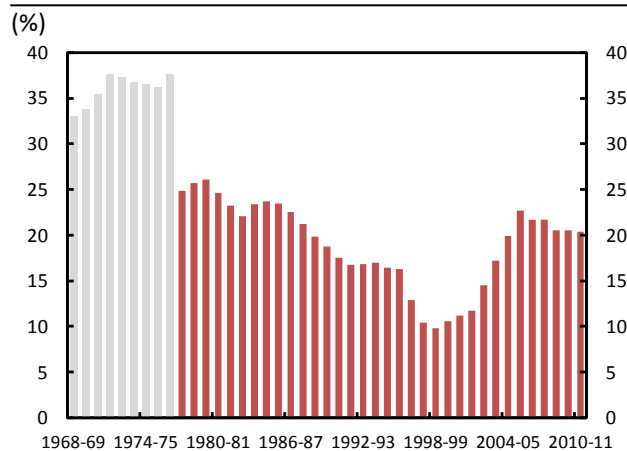


Source : Bureau du directeur parlementaire du budget.

Pour situer ce fléchissement dans son contexte, il n'est pas inutile de comparer sur une longue période la part que les transferts fédéraux en espèces au titre de la santé représentent dans les dépenses provinciales-territoriales en matière de santé. Pendant la période de 1968-1969 à 1976-1977, dans le cadre du partage des coûts, ces transferts fédéraux en espèces représentaient en moyenne 36,1 % des dépenses provinciales-territoriales en santé (figure 3-2).

Figure 3-2

**Transferts fédéraux en espèces au titre de la santé et dépenses provinciales-territoriales en matière de santé**



Source : Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada (CSSSC); Finances Canada; Institut canadien d'information sur la santé (ICIS); Bureau du directeur parlementaire du budget.

Nota : Les résultats de la période de 1968-1969 à 2001-2002 sont tirés directement du rapport final, publié en 2002, de la CSSSC, et ceux de la période de 2005-2006 à 2010-2011 sont calculés à partir des données de Finances Canada et de l'ICIS. Les barres ombrées de 1968-1969 à 1976-1977 représentent la période où les transferts fédéraux au titre de la santé étaient versés en espèces seulement. Les résultats de 2002-2003 à 2004-2005 illustrent une interpolation linéaire.

Lorsqu'il a créé le Financement des programmes établis (FPE), en 1977, le gouvernement du Canada a réuni les programmes à frais partagés (paiements en espèces seulement) dans un transfert global comprenant des transferts en espèces et des transferts de points d'impôt, avec une affectation théorique pour la santé. Pendant la période du FPE (de 1977-1978 à 1995-1996), la part des transferts fédéraux en espèces au titre de la santé a nettement diminué, passant de 24,9 % (en 1977-1978) à 16,3 % en 1995-1996. Lorsque, en 1996-1997, est apparu le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, le TCSPS (remplaçant le FPE et le Régime d'assistance publique du Canada), la part des transferts fédéraux en espèces a atteint un creux historique de 9,8 %, en 1998-1999.

En 2004-2005, le TCSPS a été scindé en deux parties, le TCS et le TCPS. Dans le financement du TCS la part des transferts fédéraux en espèces a augmenté de façon notable avec une moyenne de 21,3 % des dépenses provinciales-territoriales depuis 2005-2006. Le DPB prévoit que, étant donné la nouvelle formule de relèvement liée à la croissance du PIB nominal, la part des transferts fédéraux au titre de la santé dans les dépenses provinciales-territoriales en matière de santé continuera de diminuer pour finir par retrouver le creux historique observé pour le TCSPS entre 1996-1997 et 2001-2002 (11,1 % en moyenne).

#### 4 Mise à jour des projections financières à long terme

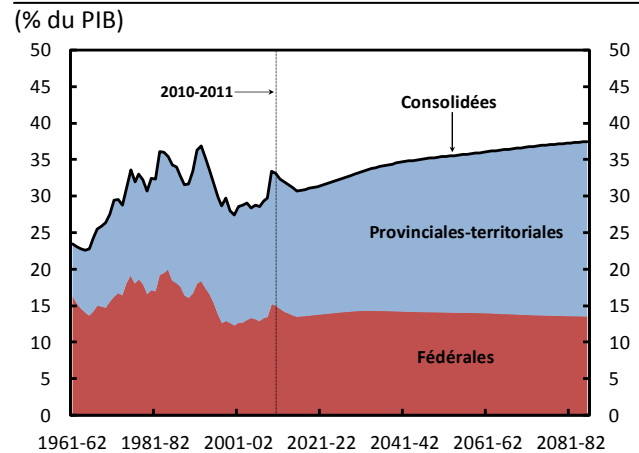
La prise en compte de la nouvelle formule de relèvement du TCS dans les projections à long terme du DPB<sup>7</sup> ne change rien aux projections globales des revenus ou des dépenses de programme aux niveaux fédéral et provincial-territorial, car ce regroupement suppose l'élimination de tous les transferts entre gouvernements. Toutefois, la modification du TCS a un effet sur la composition des dépenses de programme consolidées. Comme le TCS progresse au même rythme que le PIB nominal (après 2016-2017) et non au taux de 6 % par année retenu comme hypothèse dans le RVF de 2011, l'augmentation projetée des dépenses de programme globales par rapport à la taille de l'économie, conséquence du vieillissement démographique et de la bonification supposée des programmes, retombe désormais directement sur les gouvernements provinciaux et territoriaux. On prévoit maintenant que les dépenses de programme fédérales progresseront modérément, passant de 13,6 % du PIB en 2016-2017 à un

<sup>7</sup> Le RVF de 2011 fait une mise en garde : les projections financières à long terme ne doivent pas être considérées comme des prévisions ou des prédictions des résultats les plus probables, mais plutôt comme des scénarios hypothétiques. On peut même dire qu'une structure financière non viable risque d'entraîner à long terme une explosion du ratio de la dette de l'État par rapport au PIB. Pareil scénario ne risque guère de se concrétiser, car des réactions des gouvernements, des ménages, des entreprises et des marchés financiers provoqueraient des changements dans cette structure et probablement une hausse des coûts.

sommet de 14,3 % du PIB en 2032-2033, alors que les dépenses de programme provinciales-territoriales (à l'exclusion des transferts fédéraux) devraient augmenter de 6,7 points de pourcentage du PIB, passant de 17,3 % à 23,9 % du PIB à la fin de la période visée par les projections, car la croissance des dépenses en matière de santé dépassera celle des transferts fédéraux (figure 4-1).

Figure 4-1

#### Dépenses de programme consolidées aux niveaux fédéral et provincial-territorial



Source : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Nota : Exclut les transferts intergouvernementaux reçus par les secteurs fédéral et provincial-territorial.

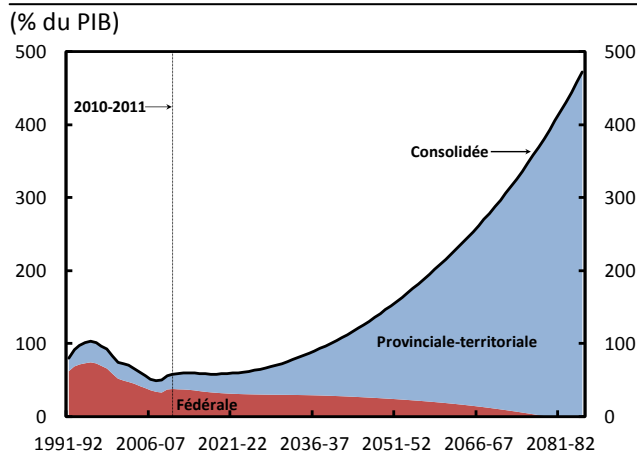
Les projections du rapport à long terme de la dette au PIB qui figurent dans le RVF de 2011 reposent sur l'hypothèse voulant que, une fois l'économie pleinement rétablie, les recettes fédérales et provinciales-territoriales augmentent au gré du PIB nominal. Les projections de recettes du RVF, ainsi que les taux d'intérêt effectifs prévus sur la dette et les projections mises à jour des dépenses de programme déterminent l'évolution de la dette fédérale et provinciale-territoriale à long terme. À supposer que la nouvelle formule de relèvement du TCS soit maintenue, la dette nette consolidée aux niveaux fédéral et provincial-territorial, par rapport au PIB devrait augmenter régulièrement pour passer de 58 % en 2010-2011 à plus de 150 % en 2050-2051 et à près de 500 % à la fin de la période visée par les projections (figure 4-2).



La projection du DPB mise à jour de la dette consolidée aux niveaux fédéral et provincial-territorial par rapport au PIB indique que la structure financière globale n'est pas viable à long terme, compte tenu des tendances démographiques et économiques. À long terme, la dette nette consolidée aux niveaux fédéral et provincial-territorial devrait finir par croître plus rapidement que l'économie, ce qui fera augmenter constamment le rapport de la dette au PIB.

Figure 4-2

### Dette nette des gouvernements consolidée aux niveaux fédéral et provincial-territorial



Source : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Toutefois, à supposer que la nouvelle formule de relèvement soit maintenue, la structure financière fédérale devient viable. Le DPB prévoit même que le rapport de la dette fédérale nette au PIB diminuera régulièrement de son niveau actuel pour en arriver au point où le gouvernement fédéral aura un actif net à la fin de la période visée par les projections. En revanche, la dette nette des provinces et territoires par rapport au PIB devrait augmenter de façon marquée à long terme, passant de 20 % en 2010-2011 à plus de 125 % en 2050-2051 et à plus de 480 % à la fin de la période visée par les projections.

## 5 Estimations mises à jour de l'écart financier

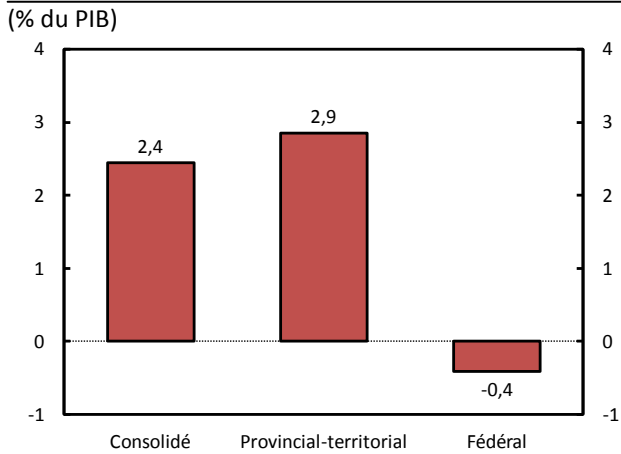
La viabilité financière exige que la croissance de la dette de l'État ne dépasse pas celle de l'économie. Il est possible d'estimer dans quelle mesure la structure n'est pas viable en recourant à la notion d'« écart financier », soit la différence entre la structure financière en place et une structure qui serait viable à long terme.

Sur une base consolidée, l'écart financier mis à jour pour le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux-territoriaux est estimé à 2,4 % du PIB sur un horizon de 75 ans<sup>8</sup>. C'est dire que, à compter de 2011-2012, le solde de fonctionnement combiné du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux (par rapport au PIB) devrait augmenter de 2,4 points de pourcentage du PIB au-dessus de son niveau de référence, grâce à une augmentation des recettes, à une réduction des dépenses de programme ou aux deux, par rapport aux niveaux de référence, si on veut obtenir un rapport consolidé de la dette nette au PIB de 57,9 % au bout de 75 ans (figure 5-1).

<sup>8</sup> Dans le RVF de 2011, l'écart financier consolidé de référence a été estimé à 2,7 % (1,2 et 1,5 % du PIB respectivement pour les niveaux fédéral et provincial-territorial). Bien que le solde de fonctionnement consolidé demeure inchangé, par rapport au RVF de 2011, étant donné le fait que le taux d'intérêt sur la dette fédérale est inférieur, l'amélioration du solde de fonctionnement fédéral en valeur actualisée compense largement la dégradation correspondante du solde de fonctionnement provincial-territorial. Par conséquent, l'écart fiscal consolidé de la figure 5-1 est un peu plus faible que l'estimation du RVF 2011.

Figure 5-1

Estimations de l'écart financier



Source : Bureau du directeur parlementaire du budget.

Nota : La période de projection débute en 2011-2012. Les calculs sont basés sur le rapport ultime (2085-2086) de 57,9 % de la dette consolidée (37,6 % au niveau fédéral et 20,3 % au niveau provincial-territorial) au PIB.

Selon la projection de référence mise à jour, l'écart financier fédéral est maintenant estimé à -0,4 % du PIB, ce qui montre que le gouvernement fédéral pourrait, par rapport au scénario de référence, réduire ses recettes, augmenter ses dépenses de programme ou faire les deux (pour un montant équivalant à 0,4 % du PIB chaque année) tout en conservant une structure financière durable. Par contre, l'écart financier provincial-territorial est estimé à +2,9 % du PIB, ce qui montre que, à compter de 2011-2012, les gouvernements provinciaux-territoriaux devraient augmenter leurs revenus, réduire leurs dépenses de programme ou faire les deux (pour un montant équivalant à 2,9 % du PIB chaque année) pour assurer la viabilité financière.

## 6 Pour une plus grande transparence en matière financière

Les gouvernements de nombreux pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) ont évalué leur viabilité financière en préparant régulièrement des projections économiques et financières à long terme. Certains y sont même contraints par la loi.

Selon l'OCDE<sup>9</sup>, ces rapports « offrent des indications précieuses pour aider les gouvernements en place à réagir de manière progressive, en intervenant en amont et non au dernier moment, à des risques et des pressions budgétaires identifiés, et permettre ainsi aux gouvernements futurs de ne pas être contraints à modifier soudainement leur action ». Le DPB estime que les prévisions économiques et financières à long terme sont un élément essentiel de la transparence en matière financière et de l'analyse de la viabilité.

Dans son budget de 2007, le gouvernement du Canada s'est engagé à publier « un rapport exhaustif sur la viabilité des finances publiques et l'équité intergénérationnelle, qui accompagnera *La Mise à jour économique et financière de 2007*<sup>10</sup> ». Ce rapport devrait offrir « une vaste analyse des changements démographiques actuels et futurs et des répercussions de ces changements sur les perspectives économiques et financières à long terme du Canada ». De plus, le budget de 2007 signalait que la publication d'un rapport sur la viabilité financière tenait « au fait que, selon le gouvernement, le maintien de finances publiques viables à tous les ordres de gouvernement constitue une condition essentielle à la réalisation de l'équité entre les générations et à une croissance économique forte et soutenue. » Le rapport du gouvernement du Canada sur la viabilité financière n'a pas encore vu le jour.

Le gouvernement du Canada pourrait améliorer la transparence en matière financière en publiant ses prévisions économiques et financières à long terme, ainsi que son évaluation de la viabilité des finances publiques au Canada.

<sup>9</sup> Voir p. 2 dans *Les avantages des prévisions budgétaires à long terme*, à l'adresse <http://www.oecd.org/dataoecd/39/52/44258955.pdf>.

<sup>10</sup> Voir p. 167 dans le *Plan budgétaire de 2007*, à l'adresse <http://www.budget.gc.ca/2007/pdf/bp2007f.pdf>.